

# ASSEMBLÉE NATIONALE

18 novembre 2014

---

PLFSS POUR 2015 - (N° 2361)

Adopté

## AMENDEMENT

N° AS20

présenté par  
M. Bapt, rapporteur

-----

### ARTICLE 13

Rédiger ainsi le début de l'alinéa 46 :

« Les garanties assurant le versement d'indemnités complémentaires aux indemnités journalières mentionnées au 5° de l'article L. 321-1 figurant... *(le reste sans changement)* ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de clarification rédactionnelle.